L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 21 JUIN 1879. — 52me Année

DUFOUR & LAMBERT, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI 21 JUIN 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par C. E. Girardey—Vente importante de résidences et de magasins de choix dans les 1er, 2e, et 4e districts, comprenant la magnifique bâtisse No 186 rue du Canal, la belle résidence No 260 rue St-Charles, ainsi qu'un grand nombre d'autres propriétés dont on trouvera les détails aux avis d'encans.

Par A. Sallé, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.—Agréable résidence de famille No 161 rue Decatur.

Grandes occasions.—Aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en propriétés de ville de choix situées dans les meilleures parties des 1er, 2e, 3e et 4e districts et comprenant des magasins, des résidences, et emplacements pour le compte de successions et de banqueroutes, par C. E. Girardey, encanteur.

La plus grande partie de ces propriétés est pour le compte des receveurs de la Caisse d'épargne de la Nouvelle-Orléans, "New Orleans Savings Institution."

Voyez ou la description, les conditions et autres renseignements aux pages et annonces. L'attention de nos lecteurs qui cherchent des placements sûrs et profitables est appelée sur cette vente.

Nécessité d'un règlement définitif.

Il n'est pas un homme ayant un peu de sens pratique qui ne reconnaisse que le devoir impérieux de la Convention est de régler la question des dettes de telle façon qu'il n'y ait plus à y revenir. Pour cela il faut que le taux de la dette aussi bien que celui des revenus à venir de l'Etat soient établis de manière que le paiement de l'intérêt et l'amortissement du principal de la dette soient assurés en tenant compte de toutes les éventualités ordinaires, mauvaises récoltes, inondations, épidémies.

Pour fixer la somme en principal que l'Etat sera apte à payer, il ne faut pas oublier que la Nouvelle-Orléans supporte actuellement les deux tiers du fardeau des taxes et que même avec une égalisation plus équitable de l'assessement, elle en supportera encore probablement la moitié. Or, la Nouvelle-Orléans a une dette municipale plus grosse encore que la dette de l'Etat. Pour savoir ce que cette ville pourra supporter de cette dernière dette, il faudrait connaître approximativement le chiffre auquel il sera possible de réduire la dette de ville, qui est nominalement de 25 millions de dollars.

Si la Convention, cédant aux clameurs intéressées des créanciers publics, se laisse aller à fixer les dettes d'Etat et de ville à un taux trop élevé eu égard aux ressources actuelles des contribuables, elle laissera la porte ouverte à de nouvelles difficultés. Car si les taxes sont trop lourdes, on ne les paiera pas; si elles sont abaissées sensiblement, elles ne produiront pas assez pour éteindre les dettes.

En 1874, on a cru faire beaucoup en réduisant la dette à 15 millions, en limitant le taux maximum des taxes à 14 mills, et en affectant 5 mills 1/2 au service de la dette. On croyait avoir tout arrangé. Qu'est-il arrivé? La prospérité sur laquelle on comptait n'est pas revenue, et il a fallu abaisser chaque année l'assessement, et pendant que l'Etat ne pouvait payer ses dépenses courantes, il ne percevait pas assez de la taxe de 5 mills 1/2 pour faire face même à l'intérêt de la dette. Le coupon de janvier n'a été payé qu'à moitié, et il n'y a presque rien dans le Trésor pour faire face à celui de juillet.

Autant vaudrait ne rien faire du tout que d'adopter un plan qui amènerait le renouvellement des embarras du passé. Car nous connaissons assez le sentiment populaire pour prédire ce qui arriverait. Ce ne serait plus une réduction de la dette que le peuple demanderait, ce serait la répudiation totale. Tel serait le programme impératif sur lequel auraient lieu les prochaines élections. Il n'y a pas à en douter et il serait puéril de fermer les yeux au danger d'une pareille éventualité.

Certains membres de l'assemblée et un certain nombre de citoyens, mus par des sentiments qui font plus d'honneur à leur cœur qu'à leur sens pratique des affaires financières, s'ingénient à trouver un plan qui concilie le respect dû au soi-disant contrat de 1874 avec le soulagement auquel ont droit les contribuables épuisés. Ils voudraient qu'on ne touchât pas au principal de la dette, qu'on réduisît seulement l'intérêt et en même temps qu'on limitât la taxe à six mills. Qu'est-ce qu'on aura fait, disent-ils, pour éviter le [illegible] de répudiation?

Malheureusement, leur plan est impraticable, car si on réduit la taxe à 6 mills on ne pourra même pas payer 4 pour cent sur la dette totale et encore moins de principal. Avant un an on serait à recommencer. Quand un négociant embarrassé dans ses affaires atermoie avec ses créanciers, s'il ne base pas ses engagements sur ses ressources réelles, il marche inévitablement à la faillite.

Mieux vaut donc réduire une bonne fois la dette à 50 pour cent que de s'engager à voir le nouvel arrangement échouer au premier terme d'intérêt à payer, car, alors, nous le répétons, le peuple fatigué élirait une nouvelle convention pour la répudiation totale.

Dans un mémoire signé par quelques uns des patriotes du 14 septembre, nous trouvons un plan qui repose sur des données tout-à-fait fantaisistes.

Les signataires établissent ainsi le budget:

4 mills sur 150 millions....	$600,000
Poll tax à $2.50 sur 100,000 votants....	250,000
Licences en exemptant les petits métiers....	800,000
Total....	$1,650,000

Le plan propose de [illegible] le principal de la dette, de payer 3 0/0 d'intérêt pendant dix ans et 4 0/0 ensuite. Trois pour cent sur 12 millions font $360,000 ce qui laisserait $1,290,000 pour le gouvernement.

Nous sommes partisans de la taxe personnelle aussi modérée, $1.00 ou $1.50 au plus. Si on la fixait à $2.50, nous pensons qu'il n'y aurait pas plus de 25,000 électeurs qui la paieraient, ce qui donnerait $62,500 au lieu de $250,000.

Quant aux licences dont le revenu est évalué par les honorables signataires du mémoire à $800,000, même en exemptant les petits métiers, elles n'ont rapporté en 1878 que $344,341 50, et nous doutons qu'on ne puisse obtenir de cette source de revenu plus de $500,000 au maximum.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que si on demandait aux diverses sources d'impôt une somme de $1,650,000 en regard d'un assessment de 150 millions, cette somme représenterait 16 mills et [illegible] pas six mills seulement. Ce [illegible] plus de un pour cent [illegible] de la dette d'Etat, en [illegible] pour celle de la ville, et nous [illegible] que pour faire face aux besoins de la ville et à la dette de 25 millions, trois pour cent d'impôt suffiraient à peine.

On se trouverait donc devant une impossibilité matérielle de lever toutes les taxes nécessaires à l'extinction des obligations actuelles.

Ceux qui proposent de rejeter sur l'avenir le paiement du principal ou un que exclusivement d'intérêt, oublient que c'est là un calcul à la fois faux et peu loyal. La convention de 1874 avait compté aussi sur l'avenir pour l'extinction du principal de la dette et les auteurs du plan de Bons à primes avaient gradué aussi les charges en vue d'un retour à la prospérité, et on sait ces faux calculs qui ont mis la ville et l'Etat dans l'impasse actuelle.

En résumé, nous répéterons à la Convention qu'il faut régler les affaires financières de la ville et de l'Etat comme des arbitres prudents règlent celles d'un négociant obligé de compromettre avec ses créanciers. La réduction des charges à imposer aux contribuables est d'absolue nécessité, et il faut réduire aussi les dettes pour que les ressources ainsi diminuées puissent assurer le paiement de l'intérêt fixé et l'extinction graduelle du principal. C'est le seul parti sage à prendre, parce qu'un arrangement sur cette base est le seul qui puisse tenir jusqu'au bout.

Un grand acte de la Convention.

La Convention a pris hier un grand parti, ce qui prouve qu'elle a le sentiment vrai de la situation. Suffisamment éclairée sur la détresse des contribuables, elle a adopté à une très forte majorité, une résolution qui fixe le maximum des taxes d'Etat à cinq mills et le maximum des taxes de ville à dix mills. Nous applaudissons cordialement à cette résolution qui implique forcément une décision finale conforme à nos vues.

L'immense majorité du peuple de la Louisiane accueillera ce vote de ses fidèles mandataires avec une profonde satisfaction.

Le pouvoir de lever l'impôt, attribut de la souveraineté, avait été l'objet d'abus si criants qu'il s'était transformé en un pouvoir de confiscation ou de spoliation. La convention vient de le réduire à des limites justes et raisonnables. Elle vient d'établir ce que l'on peut, eu égard aux exactions passées et à la détresse actuelle, légitimement demander aux contribuables.

Il ne lui reste plus qu'à déterminer ce qu'il faut prendre sur les revenus ainsi fixés pour les dépenses du gouvernement et de la ville, et à affecter ce qui restera disponible à l'extinction des dettes.

Cette quotité disponible indiquera le taux de la réduction à faire subir aux dettes en principal et intérêt. La solution du problème n'est plus qu'une question d'arithmétique.

Par son vote d'hier, la Convention a bien mérité du peuple qui l'a élue.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Louisiane:

Après tout, ce que nous avons vu le long du chemin de fer de Morgan nous porte à croire que la récolte de riz viendra bien mieux qu'on ne le pensait il y a quinze jours, des pluies opportunes ayant fait reverdir le riz, et beaucoup de planteurs ayant pris des mesures pour irriguer leurs champs qui assurent la récolte. Parmi ceux qui ont semé du riz sur le bayou Lafourche, nous citerons M. J. B. Pitman qui a 700 acres, M. Theriot, de l'habitation Souddy qui en a 500, M. O. Dupuy 350, et MM. Oscar Lepine et G. Sabatier.

Parmi les planteurs de Terrebonne qui comptent installer des vacuum [illegible], nous avons entendu citer MM. Minor et McCollam, et sur le bayou Black M. G. Pandely; sur le Tèche et l'Atchafalaya MM. Daniel Thompson, Dr Sanders, Bussey et Pharr et probablement G. G. Zenor, et sur le Cypremort MM. Berguières et peut-être M. Scully.

Nous apprenons que M. Darbes, de la paroisse Vermillion, s'est suicidé il y a quelques jours. Il était en état d'arrestation, sous l'accusation de meurtre sur la personne de son frère. Ainsi s'est terminée par la mort des deux frères une querelle qui remontait à plusieurs années.

Pour se rendre au Nord et dans l'Est, il y a une route par excellence, c'est celle de Louisville. Par cette voie le voyage s'opère très rapidement et avec toutes les conditions désirables de sécurité et de confort. [illegible]

M. Geo. L. Cross, l'agent des passagers dans le Sud, a son bureau au coin des rues Camp et Commune, au rez-de-chaussée du City Hotel. Il se fera un plaisir de fournir à ceux qui en auront besoin tous les renseignements nécessaires sur les différentes routes, les prix de transport, etc.

Je suis fatigué de la [illegible] que [illegible]

Vins, Eaux-de-Vie.—MM. Schmidt & Ziegler, rue Peters Nos. 49, 51, 53 et 55 ont à vendre en débarquement du Grad Zagreb, de Bordeaux, de grandes consignations de vins de Floirac de Seignouret, du grand vin de Château Dillon, de l'Eau-de-Vie des années de 1877, 1874, 1865, 1860, 1858. Cerises à l'Eau-de-Vie, du Sherry de Cette et de l'huile d'olive de Flagniol, le tout d'excellente qualité.

Israélites américains à l'étranger.—Le Congrès de Washington vient de protester contre les mesures d'exception et les vexations appliquées aux Israélites américains, domiciliés en Russie, et de requérir le Président de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cet état de choses. On a fait remarquer surtout que les autorités moscovites se gardaient bien d'agir aussi iniquement envers les Israélites britanniques résidant en Russie. Cette décision du Congrès, prise comme tant d'autres, sur l'initiative de M. Simon Wolf, de Washington, [illegible] par l'opinion publique américaine, toujours antipathique à toute injustice basée sur le prétexte de distinction de race, de couleur ou de religion.

Le gouvernement de St. Pétersbourg s'exécutera de bonne grâce, et ne voudra pas rester en arrière de la Roumanie qui remanie à présent sa Constitution, afin d'accorder aux Juifs les droits et privilèges des autres citoyens de l'Etat. Et, à ce propos, il est étrange que le *Hebrew Leader*, ordinairement si bien informé de toutes les affaires de ses coreligionnaires, [illegible] Roumanie, comme persécutant les Israélites. Ceci n'a pas été vrai [illegible]. Mais depuis que M. Benjamin Peixotto, représentant des Etats-Unis à Bucharest, [illegible] y protéger les Israélites, et éclairer le gouvernement roumain, celui-ci a tenu envers les Juifs une conduite digne d'un état civilisé. [illegible] Encore aujourd'hui, le *Post* de Londres est le premier à reconnaître que le cabinet Bratiano travaille [illegible] à modifier la Constitution, en vue d'accorder l'égalité civile et politique aux Juifs, tandis qu'on ne fait rien de pareil en Servie. La décision du Congrès [illegible] aux Américains, pas au courant de la question, que ce n'est pas en Roumanie mais bien en Russie qu'ils doivent faire leurs efforts pour protéger leurs coreligionnaires.

(Correspondance américaine.)

M. EMILE OLLIVIER ET L'ACADÉMIE.

Après la décision de l'Académie qui ajournait à six mois la réception de M. Henri Martin, à cause du refus de M. Emile Ollivier de retrancher un passage de son discours, M. Marmier fit paraître dans le *Figaro* une lettre adressée à l'Académie, dans laquelle il prétendait justifier son refus par des précédents.

Cette lettre a rallumé la guerre et le 5 juin, l'Académie, après une discussion dans laquelle la conduite de M. Ollivier a été sévèrement blâmée, a adopté par 13 voix contre 12 la proposition suivante de M. Mézières:

"L'Académie, ayant acquis la certitude qu'aucune entente n'est désormais possible entre M. Emile Ollivier et la commission de lecture, délègue au chancelier les pouvoirs du directeur et charge M. Marmier de recevoir M. Henri Martin."

Ont voté pour: MM. Jules Simon, Charles Blanc, Victor Hugo, Jules Favre, Sardou, Boissier, Mézières, Legouvé, Cuvillier-Fleury, Dufaure, Mignet, Sandeau et John Lemoinne.

Ont voté contre: MM. Camille Doucet, Caro, duc de Broglie, O. Feuillet, Nisard, Emile Augier, C. Rousset, comte de Falloux, Renan, de Viel-Castel, comte d'Haussonville, J.-B. Dumas.

Se sont abstenus: MM. Marmier et de Champagny.

A l'issue de la séance tenue par l'Académie, M. Emile Ollivier a adressé la lettre suivante au rédacteur en chef du *Figaro*:

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans sa séance d'aujourd'hui, l'Académie, revenant sur sa décision d'ajournement à six mois, vient de décider que M. Marmier serait chargé de répondre à ma place au discours de M. Henri Martin.

Je n'aurai pas le mauvais goût de caractériser ce revirement ni surtout de discuter les motifs qui l'ont provoqué. Il me suffira de soumettre mon discours au jugement des hommes impartiaux, et j'ai pu me convaincre ces jours-ci que le nombre en est encore considérable. Qu'ils disent si j'ai outragé M. Thiers et si c'est par l'excès de dénigrement que j'ai péché.

Je vous prie de souligner le passage que j'ai refusé de supprimer. Plus tard, on lira le passage matériel de M. Henri Martin sur la guerre. En rapprochant ce qu'on a permis à celui-ci de ce qu'on m'a interdit, on pourra mieux juger de l'esprit qui a animé la commission.

Je n'exagère pas la portée de cet incident; cependant, comme indice de la manière dont certains républicains ont pratiqué la liberté quand ils étaient les plus forts, l'historien attentif ne le négligera pas.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération distinguée.

Passy, le 5 juin au soir.

EMILE OLLIVIER.

Voici la partie du discours dans laquelle se trouve le passage dont la commission avait demandé la suppression:

M. Thiers a-t-il mérité par sa conduite, en 1870, d'être appelé le Français entre tous? Pour justifier ce titre fastueux, vous vous montrez bien sévère envers la Chambre de 1870.

Vous lui reprochez d'avoir accueilli par des outrages des conseils qui lui déplaisaient. C'est une erreur. Loin de s'associer aux clameurs d'un petit groupe, elle approuva les paroles suivantes du [illegible]: "Plus un courant d'opinion est unanime et violent, plus il y a de grandeur d'âme, quand on le croit erroné, à tenter de l'arrêter."

Vous le représentez comme frappé de vertige. Avant de le qualifier ainsi, il eût été équitable de se rappeler l'exaltation dans laquelle notre confrère lui-même était depuis quatre ans. Depuis quatre ans, il ne cessait de se lamenter sur la perte de notre prépondérance nationale, lamentation d'autant plus contagieuse qu'elle était accompagnée de l'exaltation de l'armée française: "Rien, disait-il, n'est au-dessus de ses forces." (2) Le 30 juin 1870, il répétait encore: "Nous sommes forts, nous sommes imposants." On ne dit pas à tout propos à un peuple fier qu'il vient d'être humilié et qu'il possède une armée invincible, sans lui inspirer le désir passionné de relever son prestige amoindri.

Vous supposez que des revers inévitables, que l'abîme était la conséquence de la résolution du 15 juillet. Or, M. Thiers ne le croyait pas, puisque, même après l'événement, gardant de nos soldats l'opinion qu'il en avait exprimée auparavant, il a déclaré "que si, au début, on avait agi avec vigueur et présence d'esprit, une armée aurait rebattu les Prussiens, peut être paré leur ligne, rejeté leur énorme masse sur Mayence et changé la face des événements". Il avait raison. Aucune armée, depuis le camp de Boulogne, n'avait été, autant que notre héroïque et malheureuse armée du Rhin, en état d'opérer des prodiges. Elle l'a prouvé dans ces combats de géants qui auraient pu si facilement devenir des victoires décisives et après lesquels l'honneur n'était plus à sauver.

M. Thiers a bien mérité de la nation en acceptant la tâche difficile de libérer le territoire. On discutera les moyens auxquels il a eu recours; aucun juge impartial ne refusera son admiration à ce vieillard infatigable, jour et nuit au travail, passant du conseil à la tribune, au champ de bataille, aux conférences avec un ennemi implacable, usant les derniers restes de sa vie à arracher notre territoire à l'étranger, notre capitale à l'anarchie.

(Voici le passage incriminé.)

Mais, avant ces jours-là, une grandeur plus haute lui avait été offerte par la destinée. Le 9 août, à la première nouvelle de revers aussi foudroyants qu'imprévus, s'il avait tenu le raisonnement qu'il fit le 4 septembre au profit des envahisseurs du Corps législatif, [illegible] "L'ennemi approche, plus de divisions, pas de luttes intestines, pas de révolution! Faisons tous le sacrifice de nos sentiments personnels aux dangers publics" par la force des choses, par la volonté de la Chambre, et de l'assentiment général il fût devenu arbitre et maître des affaires quand rien n'était encore perdu; il eût sauvé vraiment le pays et empêché les malheurs qu'il a pu seulement atténuer. Malgré son patriotisme, M. Thiers ne comprit pas ainsi le devoir. Un homme s'est trouvé qui, n'ayant ni son autorité ni ses lumières, par un simple mouvement de cœur arriva à plus de clairvoyance: le noble général Changarnier. S'inspirant de la tradition de Carnot, il oublie ses ressentiments, son long exil, sa carrière brisée, et, ne pouvant à la tribune conseiller l'abnégation, il court au quartier-général, embrasse l'empereur et s'enferme à Metz, quoique plié par l'âge, pour lutter et souffrir avec ses anciens lieutenants.

Voilà la conduite magnanime qu'il faut proposer à l'admiration du temps présent; car si, ayant tant à nous pardonner les uns aux autres, personne ne donne l'exemple de l'oubli généreux, que deviendrons-nous?

Si jamais je cesse d'aimer......Quoi?......La haine.

Le *Sun* donne quelques renseignements complémentaires sur les dépêches relatives à la chute que l'empereur Guillaume a faite, comme on sait, au château de Babelsberg.

L'empereur était [illegible] qu'il se retourna pour répondre à l'impératrice, qui était dans la même chambre et qui lui avait adressé la parole.

L'empereur fit un faux mouvement, et, glissant sur le parquet, tomba sur les mains et le genou droit.

On s'empressa de relever Guillaume et on constata que le genou était contusionné et saignait. Bientôt après, on vit se produire à la jambe une enflure assez considérable, qui causa quelque inquiétude, vu le grand âge du souverain. Le docteur Lauer a ordonné, dit-on, des compresses, qui ont produit un très bon effet.

Bien que ce nouvel accident n'ait pas eu jusqu'ici de suite sérieuse, on n'en est pas moins inquiet autour de l'empereur sur de pareils accidents, qui prouvent un état de faiblesse générale dont il n'est pas nécessaire de montrer la gravité, lorsqu'il s'agit d'un vieillard de plus de quatre-vingt-deux ans.

LE PROJET DE CANAL.

Nous avons reçu, dit le *Courrier des Etats-Unis*, par la dernière malle, le rapport de M. le lieutenant Wyse sur le tracé du canal adopté par le congrès de Paris. Le canal qui partira de Colon Aspinwall sur l'Atlantique, pour aboutir à Panama, sur le Pacifique, en suivant les vallées du *Chagres* et du *Rio Grande*, aura une longueur totale de 73,200 mètres. Le Chagres se jette dans la mer des Antilles; et le Rio Grande, dans l'océan Pacifique.

Le congrès a repoussé l'idée d'un tunnel qui aurait eu 10 kilomètres de longueur; au lieu de creuser un canal souterrain, on établira des tranchées à ciel ouvert; ces tranchées, sur les points les plus élevés des Cordillières, n'auront pas moins de 90 mètres de hauteur. On voit que le travail sera considérable; mais la proximité du chemin de fer donnera de grandes commodités pour l'enlèvement des déblais.

D'après les sondages qui ont été faits, les tranchées traverseront un terrain stable ou bien des roches suffisamment consistantes pour que l'on puisse donner une très faible inclinaison aux berges sans crainte d'éboulements.

Les ports de Colon et de Panama, qui formeront les stations extrêmes du canal interocéanique à niveau, sont très satisfaisants. On pourrait d'ailleurs les améliorer facilement parce qu'ils sont situés dans une région où les coups de vent sont pour ainsi dire inconnus.

Les bois de construction et les autres matériaux se rencontrent en abondance sur le trajet du canal.

Les cours d'eau, très nombreux dans la région, fourniront une heureuse disposition qui donnera de grandes facilités pour les usages journaliers, le transport des machines, les déblais, etc., ainsi que pour l'utilisation d'une puissante force hydraulique motrice.

Le canal passe par des localités habitées servant depuis longtemps pour le transit entre les deux Océans, séparées par un chemin de fer à proximité des travaux à entreprendre, qui pourvoira de ressources de toutes sortes.

Les convulsions terrestres sont très rares dans le pays, ce qui assure la permanence du canal projeté.

Dans toutes les contrées traversées par le canal, le sol jouit d'une remarquable fertilité; il est apte à produire la presque totalité des choses nécessaires au personnel sur les chantiers à établir, et spécialement propre à l'élevage des races chevalines et bovines.

L'attitude amicale des populations riveraines et de toutes les autorités du pays, et le calme politique dont jouit l'Etat de Panama, contribueront aussi, pour une large part, au succès de l'entreprise.

L'inconvénient le plus grave que présente le tracé de MM. Wyse et Reclus, inconvénient qui a été parfaitement reconnu par le congrès, provient des crues du Chagres pendant l'hivernage, résultant du régime torrentiel de la partie supérieure de ce fleuve.

Ces crues pourront être gênantes pendant l'exécution des travaux; mais, s'il le faut, on dérivera le Chagres dans le Pacifique, et il sera ainsi facile de creuser à sec la portion du canal qui empruntera le cours de cette rivière.

D'après les calculs de MM. Wyse et Reclus, le débit maximum du Chagres ne dépassera jamais 1,200 mètres cubes et ne produira, en aucun cas, plus de 3 mètres 50 de surélévation du niveau de l'eau,—de telle sorte que la navigation ne sera jamais rendue impossible.

Enfin, si le canal projeté longe la vallée du Chagres dans sa partie moyenne, il se tient à égale distance des marais dangereux de son embouchure et de ceux presque aussi mal famés de Pale Mantanilla, où Colon a été bâti, et qui ont coûté tant d'efforts, il y aura bientôt 30 ans à la compagnie de Panama.

Grâce à cette disposition à la ventilation si active de la région traversée, la salubrité des travaux [illegible].

—Sous ce sommaire, "*Les êtres supérieurs vont à droite, les chiens vont à gauche*," le chroniqueur scientifique des *Débats* expose la théorie suivante:

M. Delaunay pense même que cette tendance à aller à droite a dû jouer un rôle dans les grandes migrations des peuples et dans le développement des cités. Les anciens, qui [illegible] en regardant le Sud, avaient l'Ouest à leur droite; or, toutes les migrations ont eu lieu de l'Est à l'Ouest. De même à notre époque les villes se développent au Nord et à l'Ouest. Ainsi le centre de Paris s'est déplacé; sous Napoléon Ier, il était au Palais-Royal; maintenant, il est sur le boulevard des Italiens.

Et en politique!

La *Paix* garantit l'authenticité de la nouvelle suivante:

Dans le vote récent de la Chambre qui a nommé M. Senard vice-président, soixante-dix-sept députés appartenant à la droite ont voté pour M. Manuel, invalidé à la séance du 3.

M. le président de la Chambre n'a pas cru devoir donner connaissance à la Chambre de cette facétie.

75—L'espérance [illegible]

Association [illegible] AUTONIO GOMEZ [illegible] l'âge de 38 ans.

Le convoi [illegible] Urquhart et Ursins.

Par ordre du Président,

CIPRIANI, Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré SAMEDI 21 juin à 7 heures du matin à l'église Notre Dame de [illegible], pour le repos de l'âme de MA-THURIN YOURVEAUX. [illegible]

AVIS SPECIAL.

[illegible] GROVER & BAKER [illegible] M. A. PECK, agent général [illegible]

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO

[illegible] MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY préparé par MM. W. W. SCHMIDT & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio. [illegible]

CASTELFRANC!

En débarquement du GRAD ZAGREB, de Bordeaux.

AUSSI:

77 futailles [illegible] Eau-de-Vie, Otard, Dupuy & Co., années 1877, 1874, 1865, 1858.
250 caisses Cerises à l'eau-de-vie.
135 " Vin, Floirac de Seignouret.
115 " Grand Vin, Château Dillon.

Droits payés ou en Douane: 50 futailles Sherry de Cette. 200 paniers Huile d'Olive Flagniol.

A vendre par SCHMIDT & ZIEGLER, 49, 51, 53, 55 RUE PETERS. Seuls agents à la Nlle-Orléans de OTARD, DUPUY & CO. 21 juin—3t

Vins de la Californie, Claret, Zinfandel, Chasselas, Muscat, A vendre par SCHMIDT & ZIEGLER, 49, 51, 53, 55 rue Peters. Agents de B. LACHMAN & CO. 21 juin—3t

Treizième Festival Annuel champêtre, donné par la compagnie "Louisiana Steam Fire Co. No 10," au Jardin Magnolia. [illegible] Comité d'arrangement: [illegible] John Journée, [illegible]. Prix d'entrée ..... 50 cents. [illegible] Les portes s'ouvriront à 1 heure P. M. 21 juin—2t

Université de la Louisiane. DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE. [illegible] SALLE GRUNEWALD, Samedi, 21 Juin 1879, à midi. Ordre des Exercices. I. Prière par le Rév. Thos R. Markham. II. Distribution des [illegible] de distinction aux classes primaires (junior classes) par le président de l'Université, l'Hon. [illegible] DALL HUNT. Musique. III. Discours par le juge J. H. KENNARD, président du Conseil de Direction. Musique. IV. Distribution de médailles par M. R. H. [illegible]. Comité de Réception [illegible]. Administrateurs: JUGE JOHN H. KENNARD, Président. GOUVERNEUR F. T. NICHOLLS, MAIRE I. W. PATTON, [illegible] ALFRED MOULTON, WALKER FEARN, CHIEF JUSTICE MANNING, E. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible] JOHN R. LAFITTE, Trésorier.

Culte Protestant en Langue française. Tous les dimanches à 4 1/2 heures, à l'Eglise de Rachel, rue de l'Esplanade No 9, vis-à-vis l'ancienne Monnaie. [illegible]

En débarquement du navire Consiglio Galatola de Marseille: 50 Quarts PORTO F. Valletta. 50 Huitièmes de do. 50 Quarts SHERRY do. 50 Huitièmes de do. A vendre par A. ROCHEREAU & CO. 76 et 18 rue St-Louis.

PAUL GELPI & BRO., 37 - - Rue Decatur - - 37. Offrent à vendre, en débarquement: 50 Quarts BURGUNDY PORT [illegible]; VIN DE ROUSSILLON; SHERRY "Paul [illegible]"; VERMOUTH Noilly Prat & Cie.; VIN MUSCAT; HUILE D'OLIVE PUJET. 19 juin—3t

NATHALIE HAMILTON. [illegible]

On demande [illegible]

ARTICLES DE MODES. Mme Emery, [illegible]

Plus d'accidents!

LA SEULE LAMPE A HUILE DE PÉTROLE [illegible] AUCUN DANGER! La "Blind Patent Safety Lamp" [illegible] QU'ELLE S'ÉTEINT D'ELLE-MÊME SI ELLE EST RENVERSÉE [illegible]

Dépôt général, No 7 rue du Camp. 15 juin—1m

HO! POUR MANDEVILLE. Le Jardin de Bière de Mandeville [illegible] JOHN E. FRERICHS. [illegible] E. FRAPART, Propriétaire.

UNE [illegible] Chaussures.

Au coin Royale et Ste-Anne

60 jours seulement.

RABAIS! [illegible] RABAIS Extraordinaire! STOCK IMMENSE ET VARIÉ. 300,000 Paires Chaussures! Chaussures!

Provenant des faillites: McDONALD, SILAS & Co. [illegible] & Co. KALSON & BARNETT.

Ces marchandises, sortant des premiers ateliers des Etats-Unis sont confectionnées sur les modèles les plus récents. [illegible]

A LA Maison Ste-Anne

[illegible] 30,000 Chaussures décolletées, [illegible] Valant $3 00 vendues à $1 00 à $1 25. [illegible] 100,000 paires bottes, brodequins [illegible] VENEZ TOUS VOUS CHAUSSER. La vente [illegible] réserve. AU COIN ROYALE & Ste-ANNE. [illegible]

AVIS IMPORTANT A TOUS CEUX QUI FONT USAGE DU GAZ. Grande réduction dans le prix du Gaz [illegible] Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 4 juin 1879. [illegible] C. C. LEWIS, Secrétaire. [illegible] JAMES JACKSON, Président.

La célèbre Madame LEONCE [illegible]

LIBRAIRIE FRANÇAISE. HEBERT & Cie., 50 Rue de Chartres, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, La. [illegible] Nouveautés littéraires. [illegible]

PHARMACIE GÉNÉRALE. Au coin des rues Chartres et St-Philippe. [illegible] MÉDICAMENTS DE CHOIX. [illegible]

On Ne VEND PAS!

On ne vend pas!! ON DONNE! ON DONNE!! C'est le cas ou jamais de le dire. JUGEZ-EN:

POUR 50 SOUS [illegible]

POUR 75 SOUS [illegible]

POUR $1.00 [illegible]

POUR $1.00 [illegible]

POUR $1.10 [illegible] à l'ETOILE ROUGE et c'est tout dire.

Derniers Arrivages! Derniers Arrivages!! Par Steamer et Rail-Road: [illegible] DUMBAR & CO. [illegible]

LE TALON AMÉLIORÉ (The Improved Heel) [illegible] TALON AMÉLIORÉ [illegible]

LE TALON AMÉLIORÉ [illegible]

BOTTES LOUIS XV! BOTTES LOUIS XV! [illegible]

ESCARPINS LOUIS XV! [illegible] à l'ETOILE ROUGE [illegible]

BLACK CROOKS! [illegible]

5,000 PAIRES [illegible]

CANOTIERS ATTENTION! [illegible] l'ETOILE ROUGE [illegible]

NOS AMIS DE LA CAMPAGNE. [illegible] l'ETOILE ROUGE [illegible]

LE PRIX FIXE [illegible] l'ETOILE ROUGE [illegible] DE BON MARCHÉ [illegible]

SOULIERS NOUVEAUX à portée de toutes les bourses. BOTTES CLAQUÉES, BOTTES A "BOX-TOE," BOTTES UNIES EN PEAU, BRODEQUINS EN PEAU, CLAQUÉS, BOTTINES PRUNELLE, CLAQUÉS, BOTTINES EN PEAU, ESCARPINS, PANTOUFLES, "TIES" et quantité d'autres encore.

LES RICHES [illegible] l'ETOILE ROUGE [illegible]

LE CONNAISSEUR [illegible] l'ETOILE ROUGE [illegible]

LE PAUVRE [illegible] l'ETOILE ROUGE [illegible]

LE GENDRE [illegible]

LE MARI [illegible] l'ETOILE ROUGE [illegible]

LA GRAND'MÈRE [illegible]

TOUTE LA POPULATION se chausse à l'ETOILE ROUGE. Qui n'y va pas a tort. [illegible]

L'Étoile Rouge, Coin Canal et Baronne, Nouvelle-Orléans, Lne. ARTHUR DURIEU, Propriétaire.

BASSETTI & XIQUES.

CHOICE FRUIT SYRUPS. (SIROPS DE FRUITS DE CHOIX.) En caisses de Douze Bouteilles assorties sur commande. ANANAS, FRAMBOISE, FRAISE, LIMON, FLEUR D'ORANGER, NATUREL, VANILLE, GROSEILLE, ORGEAT, ROSE. [illegible] 67 et 69 RUE DECATUR. 18mai—3m

BLADON SPRINGS,

(Sources de Bladon), DANS L'ALABAMA.

L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud, est ouvert depuis le 1er mai 1879. [illegible] J. CONNER & CO., Bladon Springs, Ala. Ou à R. WARD, Mobile, Ala., agent général pour la vente des eaux. 15 mai—3m.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE. Importateur de Médicaments Patentés Français. Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." [illegible] 17 avril 79.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,

30 — RUE DE CHARTRES — 30. NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHE, SUCCESSEUR.

[illegible] MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES [illegible] 1 sept 78—1 an

VENTE pour écouler le Stock

NOUS avons toujours eu l'habitude d'écouler notre vaste stock de

Marchandises d'Été [illegible]

Marchandises d'Automne et d'hiver. [illegible]

"Marchandises avariées" [illegible] "EXCELLENT ETAT," [illegible]

Etoffes pour Robes [illegible]

Articles de deuil [illegible]

Marchandises du pays. [illegible]

Bas et Bonneterie. [illegible]

Articles de Blanc [illegible]

Linge de dessous pour Dames. [illegible]

DIVERS. Nous vendons à des prix très bas nos TAPIS, NATTES, TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DE DENTELLE, CORNICHES, RUGS, PAILLASSONS, etc., etc., etc. [illegible]

B. & W. Croner, 141 - - CANAL - - 141. Coin Bourbon (Bâtisse Touro.) N. B.—100 rouleaux Nattes Blanches, venant d'être reçus, à $6 le rouleau contenant 40 verges. 25 mai—1 m

NATTES, NATTES.

Nous sommes prêts à offrir un assortiment très complet de NATTES venant d'être reçues.

D. H. HOLMES, 155 rue du CANAL, et 15 rue BOURBON.

Le Dr A. CAPDEVIELLE. A OUVERT un bureau de consultation au No. 98, rue St-Philippe, [illegible] Résidence—No. 114 rue Bourbon.

BRÉSILIENS! BRÉSILIENS! BRÉSILIENS! Pour hommes, Jeunes gens et Enfants. [illegible] A très bon marché. Chez T. CHAUVEAUX, 35 Chartres, entre Canal et St-Louis. [illegible]

A VENDRE. [illegible] PHARMACIE [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 20 juin—CLASSE No 146. Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires. [illegible]

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans,

INCORPORÉE EN AVRIL 1867.

Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIÈRE AUX TAUX LES PLUS RÉDUITS. LES PERTES SONT RÉGLÉES ÉQUITABLEMENT ET PAYÉES PROMPTEMENT. E. PEYCHAUD, Président. W. ALEX. GORDON, Vice-Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire. 4 juin—1m PP

J. LEVOIS

126, RUE DU CANAL 126,

A reçu par le steamer [illegible] et mettra en vente LUNDI, 14 AVRIL, Un assortiment choisi de NOUVEAUTÉS en Tissus français, comprenant: Costumes en percale française, Peignoirs en percale française, Fichus en soie, Pékin satiné, Beiges tout laine, Nouveautés en Grenadine noire. Il invite ses clients et le public à venir examiner ces marchandises nouvelles. 13 avril—1m

BUREAU DE PRÊTS. OTTO SCHWANER, 17.......RUE BARONNE.......17 ENTRE CANAL ET COMMUNE, Près de la SALLE GRUNEWALD. 14 juin—6 m

Venant d'être reçu, UN GRAND ASSORTIMENT DE CHOIX DE NATTES DE CHINE, à carreaux, blanches et de fantaisie, [illegible] ARTICLES DE TAPISSERIE. A. Brousseau's Son, 17......RUE DE CHARTRES......17 A Prix plus réduits qu'on ait jamais vu à la Nouvelle-Orléans. VENEZ EXAMINER.

MÉDAILLES Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

ALPH. WALZ, Propriétaire et fabricant du célèbre MALAKOFF BITTERS [illegible] Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] pour la vente de la délicieuse bière AURORA LAGER BEER, en barils et en bouteilles. No. 96 rue Canal, entre Dauphine et Bourbon. [illegible]

BONNE OCCASION. Magasin de fourrage à vendre. [illegible] S'adresser à J. P. GARRERE, 107 rue [illegible], coin St-Louis. [illegible]